ART. 17 N° AC26

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

### SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

NºAC26

présenté par Mme Bazin-Malgras, Mme Kuster, Mme Meunier et M. Boucard

#### **ARTICLE 17**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 19 :

« a) Il a effectué les démarches nécessaires pour...(le reste sans changement) ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel. Les termes « Il a fourni ses meilleurs efforts » apparaissent trop flous. Il convient de choisir une formulation plus ferme.